ART. 23 N° **I-609** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 -  $(N^{\circ} 235)$ 

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º I-609

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

## **ARTICLE 23**

À l'alinéa 6, après la référence :

« d) »,

insérer les mots:

« une fraction de ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.